Arrêté n° 26063

Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Les Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-4-030 du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité d'assurer une gestion optimisée des ressources communales,
Considérant l'importance de la maîtrise des consommations énergétiques et des consommables,

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction

Madame Sandrine VAUFREY conseillère municipale, est déléguée pour exercer, sous l'autorité du maire, les fonctions relatives :

- à la **maîtrise énergétique**, incluant notamment :
 - suivi des consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants),
 - mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie,
 - participation à l'élaboration de stratégies de transition énergétique,
 - suivi des équipements énergétiques des bâtiments communaux ;
- à la **gestion des consommables**, incluant :
 - suivi et optimisation des consommations (papier, fournitures, eau, produits divers),
 - proposition de mesures de réduction et de rationalisation,
 - coordination avec les services pour une gestion responsable des ressources.

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre des compétences définies à l'article1, délégation est donnée à Madame Sandrine VAUFREY pour signer :

- les courriers administratifs relatifs à ces domaines ;
- les documents de suivi, rapports et correspondances techniques ;
- les demandes de devis, échanges avec prestataires et partenaires ;

Sont exclus de la présente délégation :
- les actes réglementaires,
- les marchés publics et contrats engageant la commune au-delà du seuil défini,
- toute décision budgétaire relevant du conseil municipal ou du maire.

Article 3 – Publication et entrée en vigueur

Le présent arrêté sera :
- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- notifié à l'intéressé,
- transmis au représentant de l'État.

Il entre en vigueur à compter du 23 mars 2026.

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26063-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67277

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Les Rousses, le 23 mars 2026
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES
39220 Jura

Christophe MATHEZ

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26063-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67277